Enregistré à SIE DE LAGNY-SUR-MARNE
Le 30/10/2009 Bordereau n°2009/908 Case n°21
Enregistrement 25 € Pénalités 3 €
Total liquidé vingt-huit euros
Montant reçu vingt-huit euros
Le Contrôleur

Ext 5458

ABELEC

DES HOMMES DE QUALITE

19630

GREFFE
4 NOV. 2009
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

ACTE DE CESSION DE PARTS

Les soussignés

Monsieur Frédéric BERTIN,
Dénommé, ci-après, « le cédant »

Monsieur Franck BESEGHER 266 Rue des Faubourg St Martin
Dénommé, ci-après, l'acquéreur » 75010 PARIS

Ont, préalablement à la cession de parts, objet des présentes, exposé ce qui suit

La SARL ABELEC dont le siège social est situé 101 Rue Emile Cossonneau 93330 Neuilly sur Marne Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le n° 407 728 104 et actuellement gérée par Monsieur Serge BESEGHER.

Le capital social est divisé en 1 300 parts de 10 Euros chacune, ainsi réparties

- *Monsieur Serge BESEGHER demeurant 34, Chemin de la grande voirie 77400 LAGNY sur MARNE*

Propriétaire de six cent cinquante parts sociales, ci 650

- *Monsieur Frédéric BERTIN demeurant 6, Rue du stade 77340 PONTAULT COMBAULT*

Propriétaire de deux cent soixante parts sociales, ci ... 260

- *Mademoiselle Nadia AKENNAD demeurant 34, Chemin de la Grande Voirie 77400 LAGNY sur MARNE*

Propriétaire de cent trente parts sociales, ci ... .130

- *Monsieur Gilbert BESEGHER demeurant 45, Chemin des Prunais 94350 VILLIERS sur MARNE*

Propriétaire de deux cent soixante parts sociales, ci ... .260

Ceci exposé, les soussignés ont procédé à la cession de parts, objet du présent acte.

ABELEC
DES HOMMES DE QUALITE

1- Cession de parts

Monsieur BERTIN Frédéric cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, à Monsieur Franck BESEGHER, qui acceptes les deux cent soixante parts sociales de dix Euros, chacune de valeur nominale qu'il possède dans la société.

2- Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de Deux mille six cent Euros, que Monsieur Franck BESEGHER a payé à l'instant même à Monsieur BERTIN Frédéric qui le reconnaît et lui en consent immédiatement bonne et valable quittance.

3- Agrément

Aux termes de la délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 12 Septembre 2009, la présente cession a été autorisée et l'acquéreur agréé, dans les formes et conditions requises par les statuts. Une copie du procès-verbal de cette Assemblée, certifiée conforme par le gérant, est annexée au présent acte.

4- Propriété

L'acquéreur devient propriétaire, à compter de ce jour, des parts sociales ci-dessus mentionnées, et de tous les droits et obligations qui y sont attachés.
Il aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui pourrait attribuée aux dites parts.

5- Opposabilité

Conformément à la loi, le présent acte sera rendu opposable à la société par le dépôt au siège social d'un original de l'acte contre remise par le gérant d'une attestation de dépôt.

6- Dispositions fiscales

Tous droits et taxes relatifs aux présentes incomberont à l'acquéreur, à l'exception de l'impôt sur la plus-value de cession des droits sociaux qui incombera au cédant. (Article 160 CGI).

ABELEC

DES HOMMES DE QUALITE

7- Frais

Les frais, droits et honoraires d'enregistrements au Tribunal de Commerce des présentes et ceux qui en seront la suite seront supportés par la Société ABELEC.

8- Domicile et statuts

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur siège et demeure sus indiqués. Ce qui ne modifie en rien, les statuts de la Société ABELEC qui demeurent donc inchangés.

Fait à Lagny Sur Marne
Le 12 Septembre 2009
En 6 exemplaires

Signatures des parties

Le cédant
Fréderic BERTIN

L'acquéreur
Franck BESEGHER

Le Gérant:
Serge BESEGHER